

Concours

Participer gratuitement à la Course de l'Avent à Yverdon

25 départs gratuits pour la Course de l'Avent. VisanaFORUM tire au sort 25 départs gratuits pour la Course de l'Avent qui aura lieu le 28 novembre 2010 à Yverdon.



Le 28 novembre 2010, des coureuses et coureurs courageux attaqueront une nouvelle fois la Course de l'Avent, à travers la vieille ville d'Yverdon, parée pour les jours de fête. Celle-ci propose des parcours adaptés à tous les âges et à tous les niveaux, du joggeur du dimanche au véritable athlète. Vous trouverez de plus amples informations sur le site

www.coursedelavent.ch

Voulez-vous participer gratuitement à la course? Saisissez votre chance et participez au tirage au sort de 25 départs gratuits sur le site www.visana.ch ou au moyen du coupon. Envoyez un courriel ou une carte postale aujourd'hui même ou au plus tard le 10 novembre. Bonne chance!

Coupon de participation

Je souhaiterais gagner un départ gratuit pour la Course de l'Avent à Yverdon.

Madame Monsieur

Nom _____

Prénom _____

Rue, n° _____

NPA, localité _____

E-mail _____

Découper le coupon, le coller sur une carte postale (sans enveloppe) et l'envoyer d'ici au 10 novembre 2010 à: VisanaFORUM, Weltpoststrasse 19, 3000 Berne 15. Les gagnantes et les gagnants seront informés d'ici au 16 novembre 2010. Aucune correspondance ne sera tenue au sujet du concours. La voie juridique est exclue. Les prix ne peuvent pas être remis en espèces.

Allergies
Quand les aliments provoquent des allergies

Page 10



Visana Club
Les offres d'hiver sont là

Page 12

Davantage pour vous

visanaclub

Felix Huber
Entretien avec un pionnier dans le domaine du Managed Care

Page 22



Sommaire

- 3 Visana est active
- 4 Lausanne et Langenthal en mains féminines
- 6 Percée au Parlement?
- 8 Assembler les pièces du puzzle
- 10 Allergies dues à l'alimentation
- 12 Visana Club: L'hiver approche
- 14 Réductions des primes et prestations complémentaires
- 18 Informations diverses
- 21 Chèque wellness Surprise
- 22 Entretien avec Felix Huber
- 24 Concours

Editorial



Chère lectrice, cher lecteur,

Vous avez reçu votre nouvelle police d'assurance et la hausse de la prime a certainement provoqué votre mécontentement. A l'origine de cette hausse: l'inactivité des milieux politiques. L'immobilisme règne en effet dans le domaine de la politique de la santé et ce, bien que la charge des primes pèse de plus en plus lourd sur les familles suisses.

Certaines réformes traînent depuis de nombreuses années et leur mise en œuvre est bloquée au niveau des Chambres fédérales. Aucun pas important n'a été entrepris, alors que la situation des coûts reste tendue, sans perspective d'amélioration. Toutes les mesures d'amortissement des coûts annoncées (parfois à grand bruit) sont quasiment tombées en poussière.

L'année 2012 sera une année décisive pour notre système de santé et en particulier pour notre assurance de base. C'est à ce moment-là que sera introduite l'allocation des prestations hospitalières stationnaires selon le système de forfaits par cas dans toute la Suisse, et non plus de manière limitée à certaines situations. Le système d'allocation des prestations en fonction de la durée du séjour à l'hôpital disparaîtra. Par ailleurs, la compensation des risques sera modifiée (toujours pas assez mais c'est un début).

De plus, le nouveau projet Managed Care dans le domaine des traitements ambulatoires pourrait entrer en vigueur au même moment, s'il survit aux examens politiques et à un éventuel passage aux urnes. Ce projet représente lui aussi un pas dans la bonne direction (voir pages 6 et 22). La balle est dans le camp des politiciens et politiciennes. Selon nous, il est important que des réformes permettant de juguler le développement des coûts de la santé de manière durable soient enfin réalisées.

Albrecht Rychen
Président du conseil
d'administration

Peter Fischer
Président de la direction



Impressum: VisanaFORUM est une publication de Visana. Il paraît quatre fois par année. Rédaction: Urs Schmid, Stephan Fischer, David Roten, Peter Rüegg. Adresse: VisanaFORUM, Weltpoststrasse 19, 3000 Berne 15. Fax: 031 357 99 32. E-mail: forum@visana.ch. Mise en page: Natalie Fomasi, Volketswil. Concept graphique et photos: Meinrad Fischer, Atelier für Gestaltung, Zurich. Impression: Vogt-Schild Druck AG, Derendingen. Internet: www.visana.ch

Changements d'adresse: si l'adresse est incorrecte ou si vous recevez trop d'exemplaires de VisanaFORUM, veuillez en informer votre agence Visana (vous trouverez l'adresse et le numéro de téléphone sur votre police).

Visana est active

On cherche: médecin de famille. Il est indiscutable qu'à long terme nous aurons trop peu de médecins de famille dans les régions agricoles. Il y a à cela diverses raisons.

Le manque de médecins de famille à venir met en danger l'approvisionnement en soins médicaux de base et d'urgence. Visana a donc réagi, comme nous l'explique Peter Fischer, CEO du groupe Visana, dans notre entretien.

VisanaFORUM: Visana semble très inquiète quant à la baisse du nombre de médecins de famille dans les régions agricoles?

Peter Fischer: Oui. Déjà aujourd'hui, la situation n'est pas satisfaisante. Dans l'intérêt de la population concernée et de nos assurés et assurées, nous avons voulu contrer cette tendance inquiétante.

Comment?

Actuellement, Visana mène trois projets-pilotes dans le canton de Berne. Leur objectif est de contribuer concrètement à garantir l'approvisionnement régional en soins médicaux de base et d'urgence. Ces mesures sont aussi dans l'intérêt de Visana, je ne le cache pas. En effet, elles permettent aussi de baisser les coûts: consulter son médecin de famille est bien meilleur marché que de se rendre au service d'urgence d'un hôpital.

Vous envisagez un élargissement du rôle du médecin de famille?

Oui. A l'avenir, il jouera de plus en plus souvent le rôle d'un «gestionnaire de la santé», responsable des premiers soins aux patientes et patients et qui peut ensuite les assigner à des spécialistes ou à un hôpital. Ainsi, toute la chaîne de l'approvisionnement au niveau régional est assurée, du médecin de famille aux soins à domicile, en passant par les hôpitaux et la réadaptation.

Quels sont les jalons posés par Visana?

Il y en a trois. Premièrement, nous avons lancé un projet-pilote dans l'Oberland bernois: les prestations médicales des médecins de famille qui travaillent dans cette région sont indemnisées par une valeur du point légèrement supérieure. Nous espérons ainsi contrer le mouvement de départ des médecins de l'Oberland et les motiver au moyen d'incitations économiques à reprendre les cabinets libres



Peter Fischer, CEO de Visana: «Dans l'intérêt de la population, nous agissons contre la baisse du nombre de médecins de famille.»

de cette région. Notre deuxième projet est un projet de promotion de la relève, visant à motiver les jeunes médecins à devenir médecins de famille. Nous soutenons deux postes d'assistantes et assistants médicaux dans l'Oberland. Ce projet offre aux jeunes médecins la possibilité de travailler avec des collègues plus âgés et plus expérimentés. Nous avons déjà réussi à trouver ainsi un successeur pour un médecin de famille qui a pris sa retraite.

Et le troisième?

Un centre de la santé a été créé à Meiringen. Il s'agit en fait d'une communauté de cabinets. Plusieurs médecins de famille y ont transféré leur cabinet. Grâce à ce centre, la charge de travail de chaque médecin est réduite, et les soins d'urgence sont garantis quand même.

Entretien:

Christian Beusch

Responsable Communication d'entreprise

Lausanne et Langenthal en mains féminines

L'événement unique en son genre destiné aux femmes a rapidement pris de l'ampleur: plus de 2000 femmes enthousiastes ont participé cet été à «Women Sport Evasion» à Lausanne et à Langenthal et se sont laissé entraîner par des rythmes brûlants et des mouvements trépidants.

Alors que Lausanne accueillait déjà pour la troisième fois la «Women Sport Evasion» avec la participation cette année de près de 1500 femmes, marquant une fois encore une nette augmentation par rapport à l'année dernière, Langenthal a elle accueilli fin août la première édition suisse-alsacienne de cette manifestation très tendance. Parmi les participantes, il y avait 200 gagnantes du concours organisé par VisanaFORUM 1/10.

Offre largement diversifiée

L'ambiance entre les participantes, âgées entre 16 et 80 ans, était excellente. De plus, la tempé-

rature estivale à Lausanne a chauffé l'ambiance déjà brûlante de la capoeira, du Latino Aerobic et du ragga dance. Au Pilates, au Qi-Gong et au Chiball, le rythme était un peu plus calme.

A Langenthal, les quelque 600 participantes ont pu profiter des douze différents ateliers au choix. Gymstick, yoga, hip-hop et tae bo, mais aussi danse orientale et jazzdance ont reçu les faveurs des participantes assoiffées de mouvement. Le soir, leur joie



Elles prennent les décisions en matière de santé

C'est un fait: ce sont principalement les femmes qui s'engagent en matière de santé. De même que ce sont souvent elles qui prennent les décisions pour la famille lorsqu'il s'agit de questions relatives à la santé. Ce sont presque toujours les mères qui s'occupent des enfants malades, qui décident s'il faut les emmener chez le médecin ou si une blessure peut être soignée à la maison et qui choisissent l'assurance-maladie qui convient. Bref, la femme est la responsable en matière de santé dans la famille. C'est pourquoi Visana soutient la «Women Sport Evasion». Cet événement permet aux femmes, et uniquement aux femmes, de se faire choyer et de découvrir des tendances des domaines de la santé, du bien-être, de l'activité physique et de la détente avec des personnes se trouvant sur la même longueur d'ondes.

se lisait sur leur visage. Ce week-end a été mémorable et divertissant. C'est pourquoi la plupart d'entre elles participeront à nouveau l'année prochaine à cet événement.

www.womensportevasion.ch

Stephan Fischer

Communication d'entreprise

«Women Sport Evasion»
aura lieu deux fois en 2011

Lausanne: 25/26 juin 2011

Langenthal: 3/4 septembre 2011





Percée au Parlement?

Enfin du mouvement dans la politique de la santé. Au cours de la dernière session d'été, le Conseil national a adopté le projet relatif à Managed Care. Cette adoption représente un premier pas en avant dans la révision de la loi sur l'assurance-maladie, bloquée depuis 2007 (LAMal). La prochaine étape sera le passage du projet devant le Conseil des états.

A l'avenir, un plus grand nombre de personnes assurées devraient s'affilier à un réseau de médecins reconnu. Cette affiliation leur permettra de bénéficier de primes plus basses et d'une participation aux coûts réduite. Parallèlement, dans le cadre de cette révision partielle, la compensation des risques sera légèrement modifiée.

Les coûts augmentent continuellement

Depuis des années, les coûts des prestations augmentent, aux frais de l'assurance de base.

Les assureurs-maladie doivent ensuite compenser ces frais par le biais des primes, ce qui suscite un mécontentement justifié de la part des assurés et des assurés. L'augmentation des coûts s'explique principalement par la croissance quantitative continue. Chaque année, le nombre des consultations augmente et, avec elles, les prestations décomptées. Souvent, des traitements chers et pas forcé-

ment utiles sont effectués de manière non coordonnée et aux frais des payeurs et payeuses de primes.

Une bonne coordination aide à économiser des coûts

Cette situation ne peut plus durer: selon la volonté du Conseil national, Managed Care devrait devenir l'assurance de base standard. Ce modèle consiste en groupes de fournisseurs de prestations qui forment un réseau et qui ont pour objectif la coordination des soins médicaux et du processus de traitement. Ce changement devrait permettre de juguler la croissance quantitative qui a lieu dans l'assurance de base.

Visana préconise depuis longtemps l'introduction d'un modèle gatekeeper, dans lequel les fournisseurs de soins de base coordonnent l'ensemble du processus des soins et évitent que des traitements inutiles soient effectués à la charge de l'assurance de base.

S'affilier à un réseau de médecins ou payer plus cher

A l'avenir, les personnes assurées devront s'affilier à un réseau reconnu de médecins et pourront y choisir librement leur médecin de famille. Conformément à la volonté du Conseil national, celles qui décideront de ne pas le faire verront leur quote-part passer de 10 à 20% et leur participation aux frais doubler.

Il est également prévu que les personnes assurées et les caisses-maladie puissent conclure des contrats allant jusqu'à trois ans, avec une économie de prime. Une sortie avant la date

prévue reste possible, en payant une prime de sortie ou en cas d'augmentation de la prime supérieure à la moyenne.

Les assureurs devront offrir des modèles Managed Care pour l'ensemble de leur rayon d'activité, dans les trois ans qui suivront l'entrée en vigueur du projet. Ainsi, toutes les personnes assurées pourront bénéficier de Managed Care.

Adapter la compensation des risques

Afin de diminuer la chasse aux «bons risques», le Conseil national souhaite adapter la compensation des risques, dans la foulée de la révision partielle. Un indicateur de morbidité viendra s'ajouter à la liste des critères (âge, sexe, séjour à l'hôpital ou en EMS au cours de l'année précédente).

Visana est plutôt satisfaite

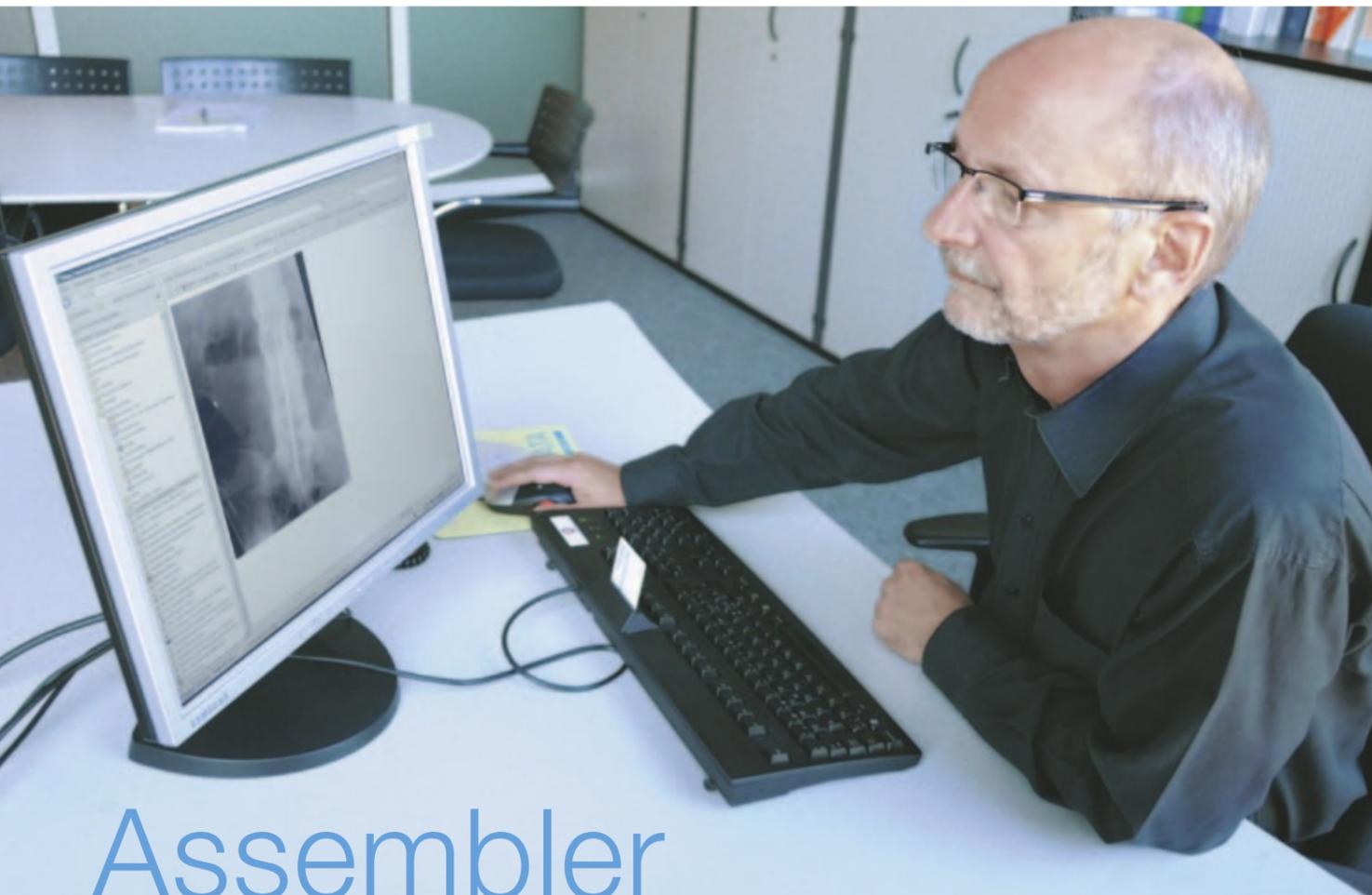
Visana est en grande partie satisfaite par la révision partielle de la LAMal dans le domaine Managed Care. Le projet adopté par le Conseil national est une solution de compromis, profitable pour toutes les parties, qui devront agir en collaboration.

David Roten

Économiste de la santé

Projet de Managed Care au Conseil des Etats:

Le Conseil des Etats examinera le projet Managed Care comme second conseil, lors de la session d'hiver 2010, qui commencera le 29 novembre. Visana soutient cette révision partielle équilibrée et espère qu'elle aura un effet amortissant sur les coûts et les primes.



Assembler les pièces du puzzle

Entretien avec un médecin-conseil. Le Docteur Arthur Krähenbühl est le responsable du service de médecin-conseil de Visana. Bien qu'il ne pratique plus en tant que médecin, il doit constamment suivre des formations continues médicales. En effet, les appréciations de médecin-conseil exigent de la clairvoyance et un large spectre de connaissances médicales.

Il conseille Visana dans des questions relatives à l'obligation de prise en charge de prestations, avec ses collègues les Docteurs Marc Annaheim et Peter Vogel. Les médecins-conseil veillent à ce que seules les prestations prévues par la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) soient prises en charge et ce dans l'intérêt de toutes les personnes assurées. «D'autre part, nous veillons aussi à ce que les personnes assurées perçoivent les prestations auxquelles elles ont droit, selon la LAMal.»

Droit aux prestations, oui ou non?

Le champ d'activité des médecins-conseil est énorme: ils examinent l'obligation de prise en charge de prestations de tous les domaines de la médecine. Quand cela

est-il nécessaire? C'est le cas par exemple lorsqu'un médecin ou un hôpital facture un médicament dont la prise en charge est restreinte. Ou lorsqu'un médecin réalise que les méthodes de traitement auxquelles il prévoit de recourir ne peuvent pas être remboursées par Visana, selon la LAMal. Dans ces cas-là, les médecins-conseil examinent les mesures en question, contactent les médecins traitants et livrent leur appréciation au département des prestations concernées.

Qu'en pense-t-on ailleurs dans le monde?

Pour pouvoir livrer ces appréciations, il faut souvent entreprendre des éclaircissements supplémentaires, car en médecine, la réponse n'est pas toujours noire ou blanche.

Prenons l'exemple de la chirurgie plastique: où finit le traitement d'un mal valant comme maladie et où commence la chirurgie esthétique?

Il s'agit alors pour Arthur Krähenbühl de faire preuve d'esprit de synthèse: Comment décident les chercheurs et les médecins dans d'autres pays? Existe-t-il des études représentatives? De gigantesques banques de données médicales livrent des indices permettant de répondre à ces questions. «C'est comme un puzzle», explique Arthur Krähenbühl. Il faut rassembler les informations, se faire une opinion et éventuellement demander l'avis des collègues afin de trouver la meilleure solution possible.

Hors-jeu ou pas hors-jeu?

Arthur Krähenbühl compare le rôle du médecin-conseil à celui d'un juge de touche, au football. Il doit distinguer ce qui se situe à l'intérieur du terrain de jeu de ce qui se situe à l'extérieur, son terrain de jeu étant les ordonnances légales. Toutefois, les limites du terrain de jeu changent constamment, en raison du développement de la médecine, ce qui oblige le Docteur Krähenbühl et ses collègues à toujours rester curieux, «dans un sens positif du terme».

Ils disposent d'un réseau de collègues dans différents domaines médicaux et centres universitaires qui leur font part de leur précieuse opinion. «Cet échange positif et dynamique rend notre activité encore plus intéressante», dit Arthur Krähenbühl. Le réseau permet aussi aux médecins-conseil d'être toujours à jour médicalement, ce qui est indispensable.

Les médecins-conseil de Visana participent aussi à des groupes de travail qu'ils dirigent ou dont ils sont membres et au sein desquels ils discutent par



Marc Annaheim, Arthur Krähenbühl et Peter Vogel

exemple des questions de tarifs ou de l'emploi de médicaments. Ils participent en outre à la formation de médecins-conseil.

Le monde change

Afin d'assurer une unité de doctrine, les médecins-conseil gèrent une banque de données contenant les appréciations qui peuvent être utiles pour des éclaircissements futurs. Les médecins-conseil externes qui travaillent pour les centres de prestations de Visana sur mandat ont également accès à cette banque de données. Les appréciations doivent être mises à jour régulièrement afin de suivre les progrès de la médecine. «Une méthode de traitement qui aurait choqué il y a deux ans, peut représenter une possibilité aujourd'hui», dit Arthur Krähenbühl.

Urs Schmid

Communication d'entreprise

Indépendance et protection des données

«Le médecin-conseil évalue les cas en toute indépendance. Ni l'assureur ni le fournisseur de prestations ni leurs fédérations ne peuvent lui donner de directives.» Le rôle des médecins-conseil est réglé ainsi par l'article 57 de la loi sur l'assurance-maladie. Selon Arthur Krähenbühl, cette indépendance doit absolument être préservée. «Le résultat commercial de Visana n'influence en rien nos recommandations.»

Le service de médecin-conseil traite des données sensibles. C'est pourquoi l'ensemble des rapports médicaux doit constamment rester dans ce service. Seul un cercle restreint de spécialistes a le privilège de consulter les dossiers et uniquement si cela est nécessaire. Les collaboratrices et collaborateurs ferment leur bureau et leurs armoires dès qu'ils quittent les lieux. Le service de médecin-conseil a son propre casier postal, qui ne peut être vidé que par ses membres.





Allergies dues à l'alimentation

Depuis quelques années, les allergies provoquées par des aliments ont pris une nouvelle ampleur. Mais si des maux surviennent suite à l'ingestion d'un aliment, ils ne sont pas forcément dus à une allergie. En effet, les réactions ont parfois d'autres causes, comme une intolérance à un aliment.

Quand on dit qu'on est allergique à quelqu'un, cela veut dire qu'on ne l'aime pas. Des réactions de défense apparaissent alors au contact de cette personne. Une allergie au sens médical est une réaction de défense immunologique du corps contre une substance en fait inoffensive. Dans le

domaine des aliments, ce sont les protéines végétales et animales qui peuvent mener à de telles réactions.

Qu'est-ce qu'une allergie alimentaire?

Dans la plupart des cas, la digestion et le développement d'une certaine tolérance par notre système immunitaire empêchent une réaction allergique. Mais il arrive que chez les personnes sensibilisées le système immunitaire réagisse

contre certains composants alimentaires comme contre un corps étranger, en produisant des cellules de défense.

Notre alimentation contient des allergènes (substances qui peuvent provoquer des allergies chez les personnes prédisposées). Après un premier contact avec un allergène donné, le corps produit des anticorps IgE, qui provoquent des allergies. Cela ne fait pas encore apparaître de symptômes pathologiques mais entraîne une sensibilisation contre l'aliment en question. Lors de tout contact ultérieur avec l'allergène, les anticorps provoqueront ensuite des réactions allergiques. De 2 à 6% des petits enfants et de 2 à 4% des adultes souffrent d'une allergie alimentaire.

Allergènes fréquents

Les aliments qui provoquent des allergies chez les adultes et chez les enfants sont très différents. Les allergènes les plus fréquents chez les nourrissons et les enfants sont le lait de vache, les œufs et le blé. Chez la plupart des enfants, les symptômes disparaissent après quelques années.

Les adultes et les adolescents qui ont une prédisposition au rhume des foins ou à l'asthme développent souvent une allergie alimentaire. Les allergènes sont principalement les noisettes, les pommes, les cacahouètes, les noix et les kiwis. La consommation de soja, de poisson et de crustacés peut également mener à des réactions allergiques. Par contre, les allergies contre les artichauts, les salades pommées, les pommes de terre et le riz sont très rares.

Symptômes d'une allergie alimentaire

Une allergie alimentaire se manifeste souvent par des réactions de la muqueuse (lèvres,

langue et palais qui enflent), de la peau (éruption et rougeur, démangeaison), des voies respiratoires (suffocation) et de l'estomac (nausée, vomissement et diarrhée). Une réaction allergique générale peut également se produire et aller même jusqu'à un choc présentant un risque mortel.

Diagnostic de l'allergie et conséquences

Un soupçon quant à une allergie contre un aliment donné peut être vérifié au moyen d'un test cutané ou sanguin. Si une allergie est confirmée sans équivoque par une personne experte en la matière, l'aliment correspondant doit être évité de manière conséquente. Les allergènes alimentaires se «cachent» souvent dans les pâtisseries, les épices et les aliments précuits, mais ils doivent toujours être indiqués sur l'emballage, selon l'obligation de déclaration.

Vous trouverez plus d'informations sur le thème «Allergies alimentaires» en consultant les sites internet suivants:

www.sge-ssn.ch et www.ahaswiss.ch

Anna Schaller
Journaliste

Intolérance alimentaire

Tandis que les allergies alimentaires sont des réactions d'incompatibilité induites par le système immunitaire, les intolérances alimentaires sont dues à l'incapacité du corps à digérer un produit donné. Des difficultés peuvent apparaître dès le premier contact. Exemples: l'intolérance au lactose, aux produits laitiers ou au gluten, une hypersensibilité envers certains composants du gluten, protéine «visqueuse», présente dans de nombreuses sortes de céréales. De plus en plus souvent, les additifs alimentaires sont également responsables d'intolérances alimentaires.

L'hiver approche

L'hiver et Noël avec Visana Club. Savourez la saison froide avec l'offre «100% culture» et d'autres encore dans les domaines des loisirs et de la santé.

DAS ZELT

Das Zelt est une petite cité formée de chapiteaux, de scènes de théâtre, de pavillons, d'un restaurant et d'un bar avec espace salon. 20% de rabais pour les membres du Visana Club sur les représentations suivantes:



La Famiglia Dimitri

Le clown Dimitri monte sur scène avec sa famille. Que ce soit sur la corde de funambule ou la corde raide, en tant que musicien ou chanteur, artiste ou clown: les cinq artistes solo de grand talent garantissent une soirée de théâtre pleine d'humour, de musique, de poésie et d'acrobaties.

Berne Allmend: mercredi, 22.12.10 à 20h00 et jeudi, 23.12.10 à 20h00

Lucerne Alpenquai: mercredi, 8.12.10 à 19h30 et jeudi, 9.12.10 à 19h30

Comedy Club

Andreas Thiel, Anet Corti, Claudio Zuccolini et David Bröckelmann présentent un spectacle d'humour, de parodie et d'acrobaties, accompagnés de musiciens, d'acrobates et d'un trio de breakdance.

Berne Allmend: lundi, 20.12.10 à 20h00

Bliss

Six hommes racontent ce qu'il faut faire pour devenir une star. Les chanteurs offrent au public des chansons aux saveurs inoubliables, en passant de Comedian Harmonists à U2.

Berne Allmend: dimanche, 2.01.11 à 20h00

Lucerne Alpenquai: mardi, 30.11.10 à 19h30

Swiss Jazz Orchestra & Friends – Buebetröim

Des musiciennes et des musiciens interprètent leurs propres chansons autrement, avec un fabuleux orchestre. Voyagez dans le temps avec eux, jusqu'à l'époque où Frank Sinatra enchaînait tube sur tube avec le Rat Pack.

Berne Allmend: vendredi, 7.01.11 à 20h00

Lucerne Alpenquai: vendredi, 19.11.10 à 19h30

Les billets peuvent être commandés sur www.visana-club.ch ou par téléphone au 0848 000 300, mot-clé «Visana-Club». Le nombre de billets est limité.

Visana Club – un plus pour vous

La clientèle de Visana est automatiquement et gratuitement membre du club et bénéficie ainsi de toutes les offres de nos partenaires. Visana n'utilise pas le moindre franc de prime pour Visana Club. Pour plus d'informations: www.visana-club.ch ou Infoline 031 357 94 09.

Les offres à succès

Divertissement aquatique au Alpamare à Pfäffikon

15% de rabais pour vous et 3 personnes au max. vous accompagnant.

Plaisir des sens aux bains thermaux Bad Zurzach

20% de rabais sur l'entrée combinée (bains thermaux & saunas).

30 francs de rabais sur une paire de chaussures MBT

jusqu'au 31.12.2010, 30 francs de rabais dans certains magasins.

20% de rabais sur la comédie musicale Ewigi Liebi à Berne

pour les représentations du mercredi et du jeudi à 19h30, du samedi à 14h30 et du dimanche à 14h et à 19h.

Pour plus d'informations: www.visana-club.ch

30% de rabais chez ExtraFilm

sous www.extrafilm.ch/visana, 30% de rabais pour les membres du Visana Club.

Test de la vue gratuit chez Fielmann

dans toutes les filiales Fielmann.

Nuitées 4 étoiles à l'hôtel

Parco San Marco à Lugano

jusqu'au 30.12.10, 3 nuitées avec petit-déjeuner, accès à l'espace détente et bien d'autres avantages encore pour seulement 488 francs au lieu de 750 francs par personne en chambre double.

Des luges familiales Swiss made

L'entreprise Graf Holzwaren SA est réputée pour ses luges en bois de frêne. La family-flizzer est une luge pratique, facile à manœuvrer et qui glisse à la perfection. Commandes uniquement en ligne sous www.graf-schlitten.ch/visanaclub. Offre valable jusqu'au 31.01.2011.

Prix spécial Visana Club

Siège à une place 90 cm CHF 224.– au lieu de 291.–*

Siège à deux places 105 cm CHF 264.– au lieu de 341.–*

Siège à deux places 120 cm CHF 311.– au lieu de 416.–*

Siège pour enfant CHF 69.– au lieu de CHF 89.–

Semelles de sécurité CHF 54.– au lieu de CHF 74.–



*y compris emballage et frais de port

Sélection de Noël du Lächerli Huus

Pour Noël, l'entreprise de tradition bâloise présente les gâteaux les plus appréciés dans la boîte «Magnetic».

Prix exclusif pour les membres du Visana Club: CHF 39.50 (frais de port inclus) au lieu de 52.70!

Commande au moyen du talon. Valable jusqu'au 15.12.2010 et jusqu'à épuisement du stock (offre limitée).



Coupon de commande

Je commande fois la sélection de Noël du Lächerli Huus.

Madame Monsieur

Nom

Prénom

Rue, n°

NPA, localité

N° d'assuré/e

Téléphone

Remplir le talon et l'envoyer à Lächerli Huus SA, offre spéciale Visana, Teichweg 9, 4142 Münchenstein. Pas de commandes en ligne ou d'achat direct à la boutique.

Avez-vous droit à des réductions des primes...

Soutien pour les personnes à revenus modestes. Les personnes aux moyens financiers réduits ont droit à une réduction de primes de l'assurance obligatoire des soins (AOS), si elles remplissent les conditions en vigueur dans leur canton de domicile.

Les conditions nécessaires à l'obtention de la réduction de primes de l'AOS ne sont pas les mêmes dans tous les cantons. Il en va de même pour les montants et les modes d'application des réductions. La réduction de primes peut

sensiblement contribuer à soulager le budget du ménage. Vous trouverez ci-dessous un aperçu de ce que vous devez savoir au sujet de la réduction individuelle de primes: contacts, procédure, délais, déroulement et paiement.

Comment puis-je profiter en 2011 de la réduction individuelle des primes (RIP)?

Service à contacter	Comment faire valoir votre droit aux RIP?	Délais pour présenter la demande 2011	Application par Visana ou par le canton
AG Agence de l'institution d'assurance sociale dans la commune de domicile (anciennement «agence AVS»)	Les assurés peuvent déposer une demande pour les RIP 2011 auprès de leur commune de domicile. Ceux qui étaient au bénéfice du subsidé en 2010 reçoivent directement le formulaire, qui peut être obtenu par tous les autres ayants droit auprès du service compétent.	le 31 mai 2011 pour l'année suivante	Les réductions sont indiquées sur les factures de primes; sur les polices, les primes figurent sans déduction. Important: il n'est pas donné d'autre avis concernant le subsidé. Les montants des RIP calculés ultérieurement seront versés aux assurés directement par l'institution d'assurance sociale du canton d'Argovie. Paiement à la caisse-maladie/aux personnes assurées.
AI Ausgleichskasse Appenzell I. RH Hoferbad 2 9050 Appenzell 071 788 94 52	Le canton détermine d'office les ayants droit.	aucun	Les réductions de primes sont appliquées directement par le canton. Paiement aux personnes assurées/compensation avec impôts encore impayés.
AR Ausgleichskasse Appenzell A.Rh. Kasernenstrasse 4 9102 Herisau 2 071 354 51 51	En règle générale, un formulaire est envoyé automatiquement aux ayants droit ou peut être demandé à l'agence AVS de la commune.	31 mars 2011	Les réductions de primes ne sont déduites du montant des primes qu'après réception de la communication du canton. Les réductions sont indiquées sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. Les premiers mois sont crédités ultérieurement. Paiement à la caisse-maladie.
BE Office des assurances sociales et de la surveillance des fondations Département Réduction des primes Forellstrasse 1 3072 Ostermundigen 0844 800 884	Normalement, le canton détermine d'office les ayants droit à la réduction des primes sur la base des données fiscales. Ces derniers sont informés par écrit par l'office des assurances sociales et de la surveillance des fondations du canton de Berne (OASSF). De plus amples informations sont disponibles sur www.be.ch/asvs , par téléphone au 0844 800 884 ou au guichet.	La demande peut être déposée en tout temps, mais seulement pour l'année civile en cours.	Les réductions de primes déjà existantes continuent sans interruption d'être déduites du montant des primes pour la nouvelle année. Les réductions figurent sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. Paiement à la caisse-maladie.
BL Ausgleichskasse Basel-Landschaft, Abt. Prämienvorbereitung Hauptstrasse 109 4102 Binningen 061 425 25 25	Le canton détermine d'office les ayants droit. Le formulaire de demande doit simplement être complété et renvoyé signé.	L'échéance pour la remise des demandes n'était pas encore connue au moment du bouclage de l'édition.	Les réductions de primes sont appliquées directement par le canton. Paiement aux personnes assurées.

Service à contacter	Comment faire valoir votre droit aux RIP?	Délais pour présenter la demande 2011	Application par Visana ou par le canton
BS Amt für Sozialbeiträge Basel Grenzacherstrasse 62 4058 Basel 061 267 86 65	Les assurés doivent adresser une demande de RIP au service des allocations sociales. Ne sont déterminées d'office que les personnes touchant des prestations complémentaires.	La demande peut être déposée en tout temps. Allocation des RIP dès le dépôt de la demande.	Les réductions de primes déjà existantes continuent d'être déduites du montant des primes pour la nouvelle année sans interruption. Les réductions figurent sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. Paiement à la caisse-maladie.
FR Commune de domicile	Les assurés qui ont déjà bénéficié du subsidé en 2010 sont déterminés d'office. Tous les autres doivent déposer une demande auprès de leur commune de domicile.	La demande peut être déposée en tout temps, mais seulement pour l'année en cours. Allocation des RIP dès le dépôt de la demande.	Les réductions de primes ne sont déduites du montant des primes qu'après réception de la communication du canton. Les réductions sont indiquées sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. Les premiers mois sont crédités ultérieurement. Paiement à la caisse-maladie.
GE Service de l'assurance maladie 62, Rte de Frontenex 1207 Genève 026 546 19 00	En règle générale, le formulaire est envoyé automatiquement aux ayants droit. Les personnes soumises à l'impôt retenu à la source et celles âgées entre 18 et 25 ans doivent faire une demande écrite pour obtenir le formulaire.	31 décembre 2011	Les réductions de primes ne sont déduites du montant des primes qu'après réception de la communication du canton (de manière rétroactive, à partir du début du droit à la réduction). Les réductions sont indiquées sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. Paiement à la caisse-maladie.
GL Kantonale Steuerverwaltung Hauptstrasse 11/17 8750 Glarus 055 646 61 50	Le canton détermine d'office les ayants droit.	aucun	Les réductions de prime sont appliquées directement par le canton. Paiement aux personnes assurées/compensation avec impôts encore impayés.
GR Ausgleichskasse des Kantons Graubünden Ottostrasse 24, Postfach 7001 Chur 081 257 41 11	En règle générale, un formulaire est envoyé automatiquement aux ayants droit ou peut être demandé auprès de l'agence AVS de la commune.	31 décembre 2011	Les réductions de primes sont appliquées directement par le canton. Paiement aux personnes assurées.
JU Caisse de compensation du canton du Jura 3, rue Bel-Air 2350 Saignelégier 032 952 11 11	En règle générale, un formulaire est envoyé automatiquement aux ayants droit ou peut être demandé auprès de l'administration communale.	31 décembre 2011	Les réductions de primes ne sont déduites du montant des primes qu'après réception de la communication du canton. Les réductions sont indiquées sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. Les réductions pour les premiers mois sont effectuées ultérieurement. Paiement à la caisse-maladie.
LU Agence AVS de la commune de domicile	Un formulaire est envoyé d'office aux assurés qui avaient droit au subsidé en 2010 et doit être transmis par eux à la commune de domicile. Tous les autres doivent adresser une demande à leur commune de domicile.	30 avril 2011	Normalement, les réductions de primes sont appliquées directement par le canton. S'il y a toutefois déjà eu une fois un acte de défaut de biens pour la personne assurée, l'AVS de Lucerne verse directement aux caisses-maladie les subsidés du canton. Ces dernières déduisent en revanche ce montant de l'assurance obligatoire des soins. Paiement à la caisse-maladie.
NE Service cantonal de l'assurance-maladie Faubourg de l'Hôpital 3 2000 Neuchâtel 032 889 66 30	Le canton détermine d'office les ayants droit.	L'échéance pour la remise des demandes n'était pas encore connue au moment du bouclage de l'édition.	Les réductions de primes déjà existantes continuent d'être déduites du montant des primes pour la nouvelle année sans interruption, resp. jusqu'à réception de la nouvelle taxation. Les réductions figurent sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. Paiement à la caisse-maladie.
NW Commune de domicile	Les assurés doivent remplir un formulaire de demande et le déposer auprès de leur commune de domicile.	31 août 2011	Les réductions de primes sont appliquées directement par le canton. Paiement aux personnes assurées.
OW Secrétariat communal/ Boursier communal, commune de domicile	Le canton détermine d'office les ayants droit. Ceux-ci reçoivent au mois d'avril un octroi de réduction de primes. Tous les autres peuvent retirer le formulaire auprès de leur commune de domicile. Après avoir été rempli, il doit être déposé auprès de la commune.	31 mai 2011	Les réductions de primes sont appliquées directement par le canton. Paiement aux personnes assurées.
SG Agence AVS de la commune de domicile	Le canton détermine d'office les ayants droit. Ceux-ci reçoivent automatiquement dans le courant du mois de janvier un octroi de réduction de primes à utiliser en tant que formulaire de demande. Les personnes qui n'ont pas reçu le formulaire d'ici fin février mais estiment avoir droit aux RIP peuvent remettre le formulaire de demande à leur commune de domicile.	La demande doit être remise à l'agence AVS de la commune de domicile dans un délai de 20 jours. Pour des raisons impératives, le délai peut être prolongé jusqu'au 31.12.	Les réductions de primes ne sont déduites du montant des primes pour la nouvelle année qu'après réception de la communication du canton, les premiers mois étant alors alloués rétroactivement. Les réductions figurent sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. Paiement à la caisse-maladie.

Service à contacter	Comment faire valoir votre droit aux RIP?	Délais pour présenter la demande 2011	Application par Visana ou par le canton
SH Agence AVS de la commune de domicile	Les assurés doivent adresser une demande à leur commune de domicile, où le formulaire peut être retiré, puis déposé une fois rempli.	La demande, dûment remplie, doit être remise à l'agence AVS de la commune de domicile dans un délai de 20 jours. En cas de raisons importantes, ce délai peut-être prolongé jusqu'au 30 septembre.	Les réductions de primes ne sont déduites du montant des primes pour la nouvelle année qu'après réception de la communication du canton, les premiers mois étant alors alloués rétroactivement. Les réductions figurent sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. Paiement à la caisse-maladie.
SO Ausgleichkasse des Kantons Solothurn Postfach 116 4501 Solothurn 032 686 22 00	Le canton détermine d'office les ayants droit. Ceux-ci reçoivent un formulaire de demande, qu'ils doivent transmettre dans les 30 jours dûment rempli à la caisse de compensation compétente.	31 juillet 2011	Les réductions de primes ne sont déduites du montant des primes qu'après réception de la communication du canton, les premiers mois étant alors alloués rétroactivement. Les réductions figurent sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. Paiement à la caisse-maladie.
SZ Ausgleichskasse Schwyz Postfach 53 6431 Schwyz	Le canton détermine d'office les ayants droit. Les personnes qui n'ont pas reçu le formulaire de demande peuvent le retirer auprès de l'agence AVS, où elles le déposeront une fois rempli.	L'échéance pour la remise des demandes n'était pas encore connue au bouclage de l'édition.	Les réductions de primes sont appliquées directement par le canton. Paiement aux personnes assurées.
TG Commune de domicile	De façon générale, le canton détermine d'office les ayants droit. Ceux-ci reçoivent un formulaire à remplir et à remettre à la commune de domicile dans un délai de 30 jours. Les personnes qui n'ont pas reçu ce formulaire peuvent déposer une demande auprès de leur commune de domicile.	31 décembre 2011	Les réductions de primes sont appliquées directement par le canton. Paiement aux personnes assurées.
TI Istituto delle assicurazioni sociali Via Ghiringhelli 15a 6500 Bellinzona 091 821 91 11	Un formulaire de demande est envoyé d'office aux assurés qui ont bénéficié du subsidie en 2010 et doit être renvoyé par eux, dûment signé. Tous les autres peuvent retirer le formulaire auprès de leur commune de domicile.	31 décembre 2011	Les réductions de primes ne sont déduites du montant des primes qu'après réception de la communication du canton. Les réductions figurent sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. Paiement à la caisse-maladie.
UR Amt für Gesundheit Klausenstrasse 4 6460 Altdorf 041 875 21 51	De façon générale, la détermination des ayants droit se fait d'office. Les personnes concernées reçoivent un formulaire. Les personnes qui n'ont pas reçu ce formulaire peuvent déposer une demande auprès de leur commune de domicile.	Le formulaire de demande doit parvenir à l'office de la santé au plus tard au 30 avril 2011.	Les réductions de primes sont appliquées directement par le canton. Paiement aux personnes assurées.
VD Commune de domicile	Les personnes qui n'ont pas bénéficié des RIP jusqu'ici remettent le formulaire de demande dûment rempli à la commune. Les assurés qui y avaient déjà droit sont avisés automatiquement par voie de décision. Le droit au subsidie prend effet à la date à laquelle cette décision est remise.	La demande peut être déposée en tout temps, mais seulement pour l'année en cours. Allocation des RIP dès le dépôt de la demande.	Les réductions de primes ne sont déduites du montant des primes qu'après réception de la communication du canton. Les réductions figurent sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. Paiement à la caisse-maladie.
VS Caisse de compensation du canton du Valais Avenue Pratiferi 22 1950 Sion 027 324 91 11	Les assurés qui ont déjà bénéficié des RIP en 2010 reçoivent automatiquement un formulaire pour le renouvellement. Sinon, une requête individuelle peut être déposée auprès de la caisse cantonale de compensation.	31 décembre 2011	Les réductions de primes ne sont déduites du montant des primes pour la nouvelle année qu'après réception de la communication du canton, les premiers mois étant alors alloués rétroactivement. Les réductions figurent sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. Paiement à la caisse-maladie.
ZG Commune de domicile	Les assurés à revenu modeste sont informés d'office et reçoivent le formulaire de demande, qui doit être remis à la commune de domicile. Les autres personnes qui estiment avoir droit aux RIP peuvent se procurer un formulaire auprès de la commune.	30 avril 2011	Les réductions de primes ne sont déduites du montant des primes pour la nouvelle année qu'après réception de la communication du canton, les premiers mois étant alors alloués rétroactivement. Les réductions figurent sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. Paiement à la caisse-maladie.
ZH Sozialversicherungsanstalt des Kantons Zürich Röntgenstrasse 17 8087 Zürich 044 448 50 00	Le canton détermine d'office les ayants droit. Tous les assurés reçoivent un formulaire individuel de demande au moyen duquel les ayants droit doivent demander le versement des RIP 2011 à l'assureur-maladie.	Si le formulaire de demande n'est pas renvoyé signé à l'institution d'assurance sociale (SVA) dans un délai de deux mois suivant sa réception, le droit aux RIP est perdu.	Les réductions de primes ne sont déduites du montant des primes qu'après réception de la communication du canton. Elles figurent sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. Paiement à la caisse-maladie.

...ou à des prestations complémentaires?

Lorsque l'AVS et l'AI ne suffisent pas à couvrir le minimum vital, les personnes concernées peuvent demander des prestations complémentaires.

Les prestations complémentaires (PC) à l'AVS et à l'AI sont destinées à aider les personnes «dont les prestations de l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité ne suffisent pas à couvrir le minimum vital».

Prestations et remboursement des frais

Les prestations complémentaires sont versées par les cantons. Elles sont constituées, d'une part, de prestations annuelles versées mensuellement et, d'autre part, de remboursements de frais de maladie et d'invalidité.

Pour bénéficier des PC, il faut:

- avoir droit à une rente de l'AVS, même en cas de retraite anticipée, ou à une rente de l'AI (à des conditions bien précises) ou à une allocation pour impotent de l'AI;
- vivre en Suisse et
- être de nationalité suisse. Les personnes de nationalité étrangère peuvent également bénéficier des PC, si elles remplissent certaines conditions.

Les frais de maladie et d'invalidité sont remboursés uniquement s'ils ne sont pas déjà couverts par une autre assurance. Les frais suivants, entre autres, peuvent être remboursés:

Pour davantage d'informations

Les agences cantonales et communales AVS/AI vous renseigneront volontiers. Adressez-vous à votre caisse de compensation cantonale ou à l'office AVS communal. Vous y recevrez un memento contenant de plus amples informations et des exemples de calculs concrets. Ce memento est également disponible sur Internet: www.avs.ch

Sur le site Internet de Pro Senectute, vous pouvez provisoirement procéder à un calcul pour savoir si vous avez droit aux PC: www.pro-senectute.ch

quote-part et franchise de l'assurance obligatoire des soins (AOS), traitements dentaires, aide ménagère, frais de transport, cures prescrites par un médecin.

Faire une demande

Si vous souhaitez demander des PC, adressez-vous à l'agence AVS/AI compétente (voir encadré). Vous y obtiendrez les formulaires de demande. Ces derniers peuvent être déposés par la personne ayant droit aux PC, par les membres de sa famille proche ou par un représentant.

Urs Schmid

Communication d'entreprise

Spot

Question fréquemment posée

Je souhaiterais changer ma franchise annuelle pour 2011. Comment dois-je procéder?

Si vous voulez modifier votre franchise, vous devez en informer Visana par écrit. Les délais ne sont pas les mêmes pour une augmentation ou une réduction de la franchise. Si vous annoncez une réduction de la franchise, Visana doit recevoir le courrier correspondant jusqu'au 30 novembre 2010. Si par contre vous souhaitez une franchise plus élevée, Visana doit en être informée au plus tard le 31 décembre 2010. La nouvelle franchise entre en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2011.

Par ailleurs, vous trouverez d'autres astuces pour faire des économies en consultant le lien suivant: www.visanahelp.ch

Informations importantes

Avez-vous des questions?

Si vous avez des questions concernant votre assurance, vous pouvez vous adresser en tout temps à Visana. Vous trouverez le numéro de téléphone et l'adresse de votre interlocuteur sur votre police actuelle. Pour toute question relative aux formulaires, vous trouverez les explications sur Internet, sous www.visana.ch > Personnes > Service > Questions fréquentes > Questions techniques.

Visana Assistance

En cas d'urgence à l'étranger, Visana Assistance vous offre son soutien 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, au numéro de téléphone +41 (0)848 848 855. Ce numéro figure également sur votre carte d'assuré/e.

Contact pour la protection juridique en matière de santé

Pour faire valoir vos droits en vue de l'obtention de dommages-intérêts, appelez le n° de tél. 031 389 85 00.

Visana Newsletter

Si vous voulez éviter pour l'avenir de passer à côté d'un concours ou d'une offre attrayante du club, vous pouvez vous inscrire sur www.visana.ch pour recevoir sans frais notre Newsletter.

Quel numéro composer?

Deux numéros de téléphone figurent sur votre carte d'assuré/e: celui de la ligne spéciale de Visana au recto et celui de Visana Assistance 24h au verso. Si vous avez par exemple une question concernant les prestations de service de Visana, votre police ou un décompte de prestations, appelez le numéro **0848 848 899, figurant au recto de la carte**. Vous pouvez évidemment aussi vous adresser directement à votre agence.

Le numéro de téléphone figurant au verso (0848 848 855) est le numéro de Visana Assistance 24h, qui assiste les personnes assurées chez Visana qui disposent des couvertures complémentaires Traitements ambulatoires, Hôpital ou Basic, en cas d'urgences à l'étranger.

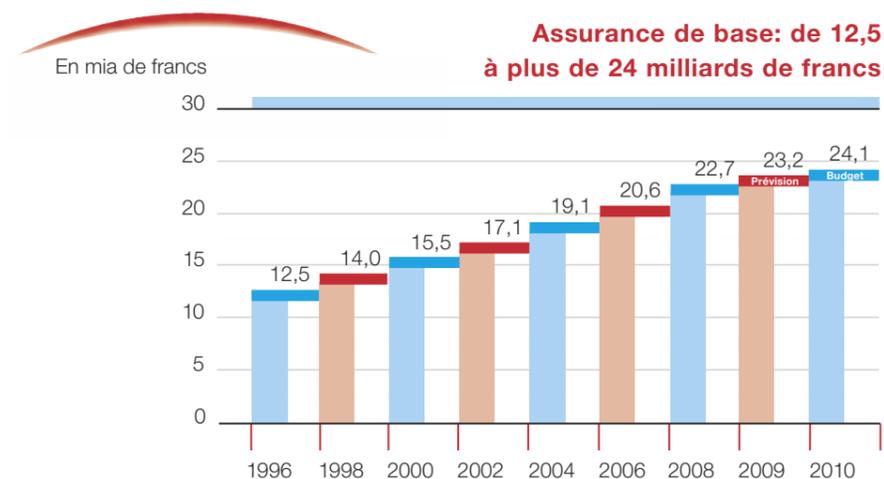
Course de l'Avent à Yverdon: inscrivez-vous dès maintenant!

La Course de l'Avent d'Yverdon aura une nouvelle fois lieu le 28 novembre 2010. Celle-ci propose des parcours adaptés à tous les âges et à tous les niveaux, du joggeur du dimanche au véritable athlète. La participation ne coûte que dix francs pour les personnes de plus de 15 ans et est gratuite pour les plus jeunes. La Course de l'Avent apporte des bienfaits non seulement à votre santé, mais aussi aux autres: la moitié de l'argent encaissé est versée à l'association «Le Copain», qui forme des chiens d'assistance pour les personnes physiquement handicapées.

Vous trouverez des informations supplémentaires et pourrez vous inscrire dans la catégorie de votre choix sur le site www.coursedelavent.ch. Dépêchez-vous: le délai d'inscription est fixé au 23 novembre. Participez également à notre concours! Vous le trouverez à la dernière page.



Le graphique actuel



Entre 1996, année de l'introduction de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal), et 2010 (budget), les coûts globaux de l'assurance obligatoire des soins (AOS), appelée aussi assurance de base, ont pratiquement doublé, passant de 12,5 à 24,1 milliards de francs. (Source: OFSP)

Modification des ordres permanents

Vous réglez vos primes d'assurance au moyen d'un ordre permanent? Si c'est le cas, pensez à l'adapter à la nouvelle prime 2011, dans les délais, auprès de votre banque ou de PostFinance. Vous permettrez ainsi d'éviter des coûts et des charges inutiles pour toutes les parties concernées. Nous vous signalons par ailleurs que vous pouvez régler vos factures encore plus simplement au moyen du système de recouvrement direct ou Debit Direct. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sous www.visana.ch.

Visana est là pour vous

Dès que les nouvelles polices d'assurance seront dans les boîtes aux lettres, les lignes téléphoniques des agences Visana seront très sollicitées. Or, les questions posées sont souvent similaires. C'est pourquoi nous avons créé le site web www.visanahelp.ch. Vous y trouverez des réponses à un grand nombre de questions relatives aux nouveaux contrats d'assurance pour l'année 2011.

Il va de soi que les collaborateurs et collaboratrices de votre agence Visana restent volontiers à votre disposition pour tout conseil. Si cela ne devait pas être possible en raison des nombreuses demandes auxquelles nous sommes confrontés en automne, vous pouvez passer par www.visanahelp.ch pour demander que l'on vous rappelle. Nous vous contacterons alors dans les meilleurs délais, même en dehors des heures d'ouverture de l'agence.

Venez nous rendre visite sur www.visanahelp.ch.

Dernière chance: faites valoir le chèque wellness Surprise

Prolongation de l'offre relative au chèque Surprise: en raison d'une forte demande, la date limite pour la commande de l'instrument d'entraînement et du tensiomètre WatchBP Home est prolongée jusqu'au 31 mars 2011.

Si vous n'avez pas encore fait valoir votre chèque Surprise 2010 ou si vous avez manqué l'offre Surprise, profitez-en maintenant. L'instrument d'entraînement XCO ressemble à un haltère normal. Mais XCO est rempli de granulés d'ardoise et n'est pas rigide. Les granulés glissent d'un côté à l'autre à chaque mouvement. Ce système oblige le coureur ou le marcheur à amortir les mouvements avec les muscles: aucune pression n'est exercée sur les articulations. Les muscles, tendons et ligaments dans les bras, les épaules et le tronc peuvent ainsi être entraînés. A l'origine, le XCO a été développé pour la physiothérapie.



Commandez votre set comprenant deux instruments d'entraînement XCO, bandoulière, mode d'emploi sous forme de DVD et programme d'entraînement pour 199 francs au lieu de 224 francs.

Mesure de la pression artérielle facilitée

Le tensiomètre WatchBP Home mesure votre pression artérielle de manière totalement automatisée. Le mode diagnostic innovant vous guide de façon précise dans un programme de mesure prédéfini par la société européenne d'hypertension (ESH) durant 7 jours. En se fondant sur ces mesures, le médecin peut évaluer votre pression artérielle sur une longue période. En mode nor-

mal, le WatchBP Home est un tensiomètre ordinaire avec lequel vous pouvez effectuer des mesures en tout temps. L'appareil enregistre jusqu'à 250 valeurs mesurées.



Vous pouvez commander le WatchBP Home pour 199 francs au lieu de 224 francs. L'appareil est livré avec adaptateur, brassard, mode d'emploi sous forme de CD et câble de liaison USB.

Coupon de commande

- fois le set XCO pour 199 francs au lieu de 224 francs
 fois Le WatchBP Home avec adaptateur inclus pour 199 francs au lieu de 224 francs

Les frais d'envoi sont inclus. Veuillez joindre le chèque wellness Surprise reçu dans le VisanaFORUM 3/09. Le délai de livraison est de 4 semaines au maximum.

Madame Monsieur

Nom _____

Prénom _____

Rue, n° _____

NPA, localité _____

Téléphone _____

Signature _____

Envoyer le talon au plus tard le 31 mars 2011 à:
 Motio SA, case postale 304, 3250 Lyss



«Meilleur traitement et coûts moins élevés»

«L'avenir appartient au Managed Care!» Ce système de soins intégrés où les médecins se regroupent en réseaux offre un niveau élevé de qualité de soins médicaux et contribue à la réduction des dépenses de santé. Il est donc bénéfique aux patientes et aux patients. Tel est l'avis du Docteur Felix Huber.

Dans les modèles de Managed Care, dans lesquels les médecins sont organisés en réseau, les assurés et les assurés s'engagent à consulter en premier lieu un médecin du réseau. En contrepartie, ils bénéficient de primes moins élevées et «ont accès à des soins médicaux de haut niveau», affirme avec conviction Felix Huber lors de notre entretien. Ce dernier dirige l'un des principaux réseaux de médecins de Suisse.

VisanaFORUM: Quel avantage le système de soins intégrés présente-t-il?

Felix Huber: Les réseaux de médecins assument une responsabilité budgétaire conjointe. Ils emploient les ressources financières de manière plus efficace et contrôlent les

coûts. Nous ne poursuivons pas l'objectif de l'approvisionnement maximal en soins, mais celui de l'approvisionnement optimal moyennant de faibles dépenses.

Cela n'est-il pas lié à des restrictions au niveau de l'offre médicale?

Non, bien au contraire. Nous faisons de manière ciblée ce qui est nécessaire pour le patient ou la patiente et qui l'aide.

Lorsque je tombe malade, je veux bénéficier d'un maximum de soins.

C'est faux. Vous avez besoin des soins optimaux, autrement dit du bon traitement. En Suisse, près de 30% de tous les traitements dispensés actuellement sont superflus. L'excès

est tout aussi nuisible que l'insuffisance. Car chaque intervention inutile comporte un risque pour les patientes et les patients. Notre rôle est précisément d'éviter cette prise de risque inutile. Nous ne nous contentons pas de lancer le filet dans l'eau puis de voir ce qu'il y a dans la nasse. Nous faisons un travail ciblé d'information, de conseil et d'aide. Nous voulons que la clientèle soit satisfaite.

Comment assurez-vous la qualité?

Par exemple en discutant chaque semaine, au sein de l'équipe, des diagnostics, des méthodes et des nouvelles formes de traitement, de même qu'en les analysant et dressant des procès-verbaux. De telles réunions appelées cercles de qualité nous permettent d'acquérir une expérience. Nos réseaux de médecins sont toujours à jour médicalement parlant, ce qui est profitable aux patients. Du reste, chaque cabinet dispose de la certification qualité EQUAM. Ce label est synonyme d'«assurance-qualité externe dans le domaine de la médecine» et représente le contrôle qualité le plus rigoureux en médecine ambulatoire.

Mais je suis obligé de toujours aller chez le même médecin.

C'est un avantage! Le médecin de famille connaît ses patients, ce qui l'aide à évaluer les maux dont ils souffrent, à éviter les examens à double, voire les examens multiples, dangereux et inutiles. En cas de besoin, les patients ont immédiatement accès à tous les spécialistes. De plus, si vous optez pour un modèle Managed Care, vous pouvez choisir librement votre médecin au sein du réseau.

Moins cher et plus efficace: dans ce cas, pourquoi les personnes qui optent pour une telle assurance sont-elles encore aussi peu nombreuses?

Les incitations sont encore insuffisantes. Aujourd'hui, les personnes assurées bénéficient de primes moins élevées. C'est pourquoi un tel modèle intéresse essentiellement les personnes en bonne santé et les jeunes. Toutefois, si ce modèle permettait également une quote-part plus faible, sujet actuellement au cœur du débat, il gagnerait aussi en attrait auprès des personnes plus âgées et en moins bonne santé. C'est une question de temps.

Quelles sont vos prévisions?

À l'avenir, la majeure partie des personnes assurées optera pour un modèle de soins intégrés. En effet, ses avantages sont évidents: des soins optimaux, des coûts moins élevés et de surcroît, des économies directes grâce à des rabais de primes et à une quote-part réduite.

Entretien:

Christian Beusch

Responsable Communication d'entreprise

«Le bon équilibre»



Pour mener une vie saine, il faut parvenir à trouver le juste milieu entre concentration et détente, explique le docteur Felix Huber: «Les phases de détente sont indispensables pour pouvoir donner le meilleur de soi et être performant. Lorsque l'on travaille en permanence à

plein régime, les batteries finissent forcément par se vider.» Ses moments de détente personnels, Felix Huber les trouve avec le violoncelle et la course à pied. Non sans ambition d'ailleurs, puisqu'il fait partie d'un orchestre de chambre et participe à des marathons.

Pionnier du Managed Care

En Suisse, Felix Huber est considéré comme un pionnier dans le domaine du Managed Care. Il est le fondateur du réseau mediX, auquel une centaine de médecins environ est aujourd'hui affiliée à Berne et à Zurich. Les modèles Managed care ou de soins intégrés prennent la forme de réseaux de médecins, de modèles de médecin de famille ou de cabinets de groupe, et ont pour but de piloter ou gérer (to manage en anglais) les soins d'un seul tenant, pour une prise en charge globale des patientes et des patients. Dans le cadre de ces modèles, le patient commence toujours par aller voir le même médecin ou le même réseau. Le réseau, en tant qu'interlocuteur central, est en contact avec les hôpitaux, les spécialistes et les assureurs-maladie. Cette organisation permet de réaliser des économies dont bénéficient les personnes assurées sous la forme de primes moins élevées (se reporter aussi au texte de la page 6).

